

INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS A PERRIER

N°1 - JUILLET 2001

Des inondations exceptionnelles, des glissements de terrains, des chutes de rochers peuvent survenir sur la commune de PERRIER. Pour en minimiser l'impact, les acteurs publics organisent non seulement les secours en cas d'accident majeur mais aussi la population et l'information.

En effet, les populations exposées doivent pouvoir connaître consignes et gestes qui sauvent.

La commune de PERRIER vous propose ce document d'information communal sur les risques majeurs (.DICRIM).

Qu 'est qu 'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sont regroupés en 3 familles :

les risques naturels : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feu de forêt, avalanche, cyclone et éruption volcanique ;

les risques technologiques : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels et nucléaires et les ruptures de barrage ;

les risques de transport de matière dangereuse : par route, autoroute, voie ferrée et canalisation.

Deux critères caractérisent les risques majeurs :

- une faible fréquence : on peut être tenté d'oublier le risque et de ne pas se préparer à sa venue ;

- une énorme gravité : les conséquences sont lourdes à supporter, nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Un droit fondamental des citoyens

Conformément à la loi n°87-565 du 22 juillet 1987 : « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. »

RISQUE D'INONDATION

La commune de PERRIER est concernée par deux types d'inondation :
le débordement de la Couze Pavin ;
le ruissellement en cas d'orage ou de fortes pluies.

Historique des principales crues de la Couze Pavin :

Date	Contexte Pluviométrique du poste de Besse-Saint-Anastaise cumul pendant la crue	Événement déclencheur	Débit enregistré à la station Hydrométrique de Saint-Floret	Débit Estimé à Issoire
08/11/1944 Crue centennale	- 179 mm en novembre - 193 mm du 4 au 8 décembre	85,5 mm le 07 décembre	100 à 125 m ³ /s	
18/01/1955	- 95,7 mm en décembre - 352,5 mm du 1 ^{er} au 17 janvier	71,2 mm le 15 décembre		135 m ³ /s
13/01/1962	- 114,2 mm en décembre - 203,7 mm du 1 ^{er} au 13 janvier	119 mm le 12 janvier	110 m ³ /s	
16/12/1981	347 mm pluie/neige du 1 ^{er} au 15 décembre	55 mm le 15 décembre	106 m ³ /s	
06/01/1982	628 mm depuis le 1 ^{er} décembre	67,5 mm le 5 janvier et 66 mm le 6 janvier	106 m ³ /s	
05/11/1994	- 157,9 mm en octobre - 72,4 mm du 1 ^{er} au 5 novembre	68,4 mm le 4 décembre	70 m ³ /s	95 m ³ /s
28/12/1999	325,8 mm pluie/neige en décembre	181 mm les 25, 26 et 27 décembre	81 m ³ /s	105 m ³ /s

Eau de ruissellement :

Juin 1992 : Ruissellement : Les précipitations exceptionnelles du mois de juin 1992 ont dégradé de nombreux chemins ruraux et communaux. Les secteurs les plus touchés par les pluies de ruissellement sont Binazat, Fontana, Mercoeur, Pont-Estrade.

RISQUE D'INONDATION

Une inondation c'est

Une submersion due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoqué par de fortes précipitations

Les mesures prises sur la commune

Une étude préliminaire à l'élaboration du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) a été exécutée en décembre 2003.

Ce document instaure une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation du sol. Il permet à l'administration de s'opposer à toute action ou ouvrage susceptible de faire obstacle au libre écoulement des eaux ou à la consommation des champs d'inondation.

Les gestes qui sauvent

- fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations ;
- fermez le gaz et l'électricité ;
- montez dans les étages.

Information Préventive

AVANT :

prévoir les gestes essentiels :

- faire une réserve d'eau potable ;
- rassembler papiers, argent, médicaments (en vue d'une éventuelle évacuation)

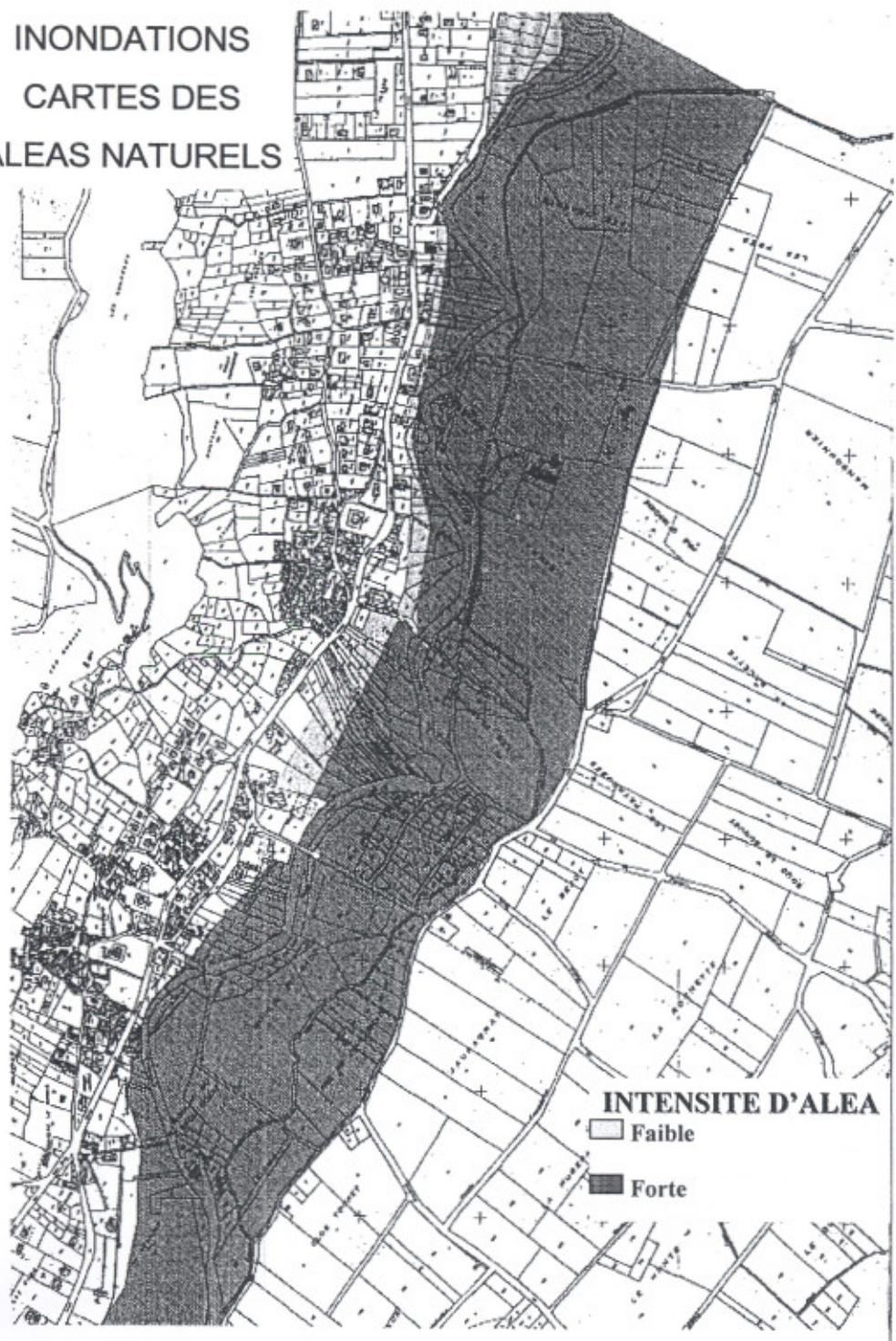
PENDANT :

- fermer les portes, fenêtres et aérations ;
- couper le gaz et l'électricité ;
- monter dans les étages ;
- ne pas aller chercher les enfants à l'école les enseignants s'occupent d'eux ;
- ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours ;
- ne pas aller à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous irez au devant du danger.

APRES :

- ventiler les pièces ;
- contrôler les circuits électriques avant de rétablir l'électricité ;
- chauffer dès que possible.

INONDATIONS
CARTES DES
ALEAS NATURELS



MOUVEMENT DE TERRAIN

De fortes pluies sur des terrains relativement instables peuvent entraîner le déplacement du sol ou du sous-sol, un phénomène dommageable pour les habitants comme pour leurs biens.

Les risques à Perrier

- 1972 : glissement de terrain et un éboulement sur la maison appartenant à Monsieur BERTRAND.
- Juin 1992 : après un mois de juin très pluvieux, plusieurs terrains se sont affaissés dans notre village.

Les sinistres les plus importants :

- maison MEYRET ;
- mur de la communauté Ursuline ;
- propriété LEROY ;
- mur de soutènement rue du château.

Un mouvement de terrain c 'est

Un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ;

L'ampleur du phénomène dépend de la nature et de la disposition des couches géologiques. Le mouvement de terrain est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Les gestes qui sauvent

- fuir latéralement ;
- gagner les hauteurs.

Informations préventives

AVANT :

s'informer des risques encourus et des gestes qui sauvegardent.

PENDANT :

- fuir latéralement en regagnant au plus vite les hauteurs les plus proches ;
- ne pas revenir sur ses pas ;
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

APRES :

- évaluer les dégâts et les dangers ;
- informer les autorités.

Les mesures prises sur la commune

Une zone de risques a été créée par un arrêté préfectoral en février 1977 suite à une étude géologique du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières).

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

EXPLOSIONS

Plusieurs voies routières traversent la commune de PERRIER. Des matières dangereuses y sont transportées. Diverses catastrophes peuvent survenir de manière accidentelle. En cas d'accident, retenez bien la conduite à adopter.

Les risques à Perrier

Matières dangereuses : la commune est traversée par la R.D.996 et la R.D.26

Les matières dangereuses ce sont

Des produits inflammables, toxiques corrosifs ou radioactifs. Si un accident survient au cours du transport, les risques sont :

- l'explosion : risque de traumatismes directs ou indirects causés par l'onde de choc ;
- l'incendie : risques de brûlures et d'asphyxie ;
- la dispersion dans l'air, dans l'eau et le sol ; risque d'intoxication.

Les gestes qui sauvent

- confinez-vous ;
- évitez de vous déplacer ;
- ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle ;
- enfermez-vous dans un bâtiment en dur ;
- fermez et calfeutrez portes, volets, fenêtres, ventilations.

Les mesures prises par la commune

Information de la population.

Informations préventives

AVANT :

- connaître le signal d'alerte ;
- connaître les consignes de confinement

PENDANT :

- Si on est témoin de l'accident :
 - donner l'alerte au 18 ou 112, ne pas déplacer les victimes sauf s'il y a un danger imminent d'incendie ;
 - Fuir les nuages toxiques.
- Si on entend la sirène :
 - se confiner : obstruer toutes les entrées d'air, arrêter les ventilations, s'éloigner des portes et fenêtres ;
 - ne pas téléphoner ;
 - ne pas fumer ;
 - ne sortir qu'en cas d'alerte ou sur ordre d'évacuation ;
 - ne pas aller chercher les enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux ;
 - écouter la radio sur France Inter et France bleu Pays d'Auvergne.

APRES :

- Aérer le local ;
- Se tenir informé des conséquences.